

ECOFI CONVERTIBLES EURO AC

Convertibles

Indicateurs clés (au 31/05/2021)¹

Sensibilité taux	+0.04	1,88	Volatilité OPC (%)*	+0.06	6,15
Sensibilité crédit	+0.04	1,88	Volatilité indice (%)*	+0.18	5,97
Exposition actions (%)	+1.28	39,4	SCR OPC (%) ²	+0.81	20,78
Delta	+0.01	0,46	Nombre de lignes	+0	56
Part d'OPC (%)	-2.33	1,77			

* 52 Semaines.

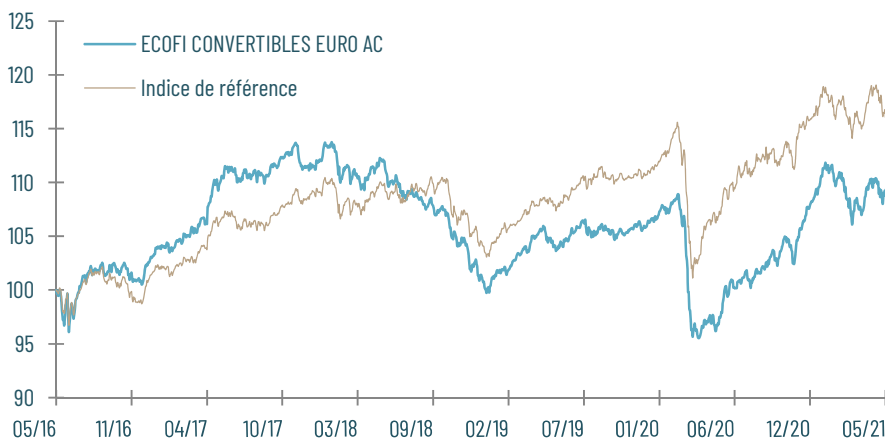
Reporting mensuel - Mai 2021

Actif net (en millions)	173,33 EUR
Valeur liquidative	156,13 EUR
Performance mois	+0,94%
Performance YTD	+0,28%

Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 31/05/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
ECOFI CONVERTIBLES EURO AC	Performance	0,94	2,99	2,93	13,27	1,08	10,89
	Volatilité				6,15	6,36	5,90
Indice de référence	Performance	0,24	2,82	2,15	10,07	9,40	18,65
	Volatilité				5,97	6,35	5,69
Ecart/indice		0,70	0,17	0,78	3,20	- 8,32	- 7,76

Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
ECOFI CONVERTIBLES EURO AC	Performance	0,28	3,97	6,12	- 10,51	8,37
	Volatilité		8,80	3,12	5,04	3,83
Indice de référence	Performance	0,61	6,06	7,57	- 5,18	6,99
	Volatilité		8,85	2,82	5,25	3,15
Ecart/indice		- 0,33	- 2,10	- 1,46	- 5,32	1,38



Olivier Guillou

Gérant

Suppléé par Miguel Rodrigues

Objectif de gestion

FCP visant à obtenir une performance supérieure à celle de l'Exane ECI Euro, investi principalement en obligations convertibles et échangeables en actions, libellées en euro et dont la place de cotation principale de l'action sous-jacente est dans un pays de la zone Euro. Risque devise accessoire.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, crédit, de perte en capital, de liquidité, risque lié à l'investissement en obligations convertibles et accessoirement au risque de change.

Prix & Récompenses

Lipper Fund Awards 2019 France
Catégorie « Bond Convertibles Europe » sur 5 ans

European Funds Trophy 2021
Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

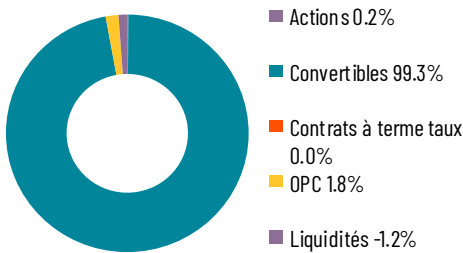
ECOFI CONVERTIBLES EURO AC

Commentaire de gestion

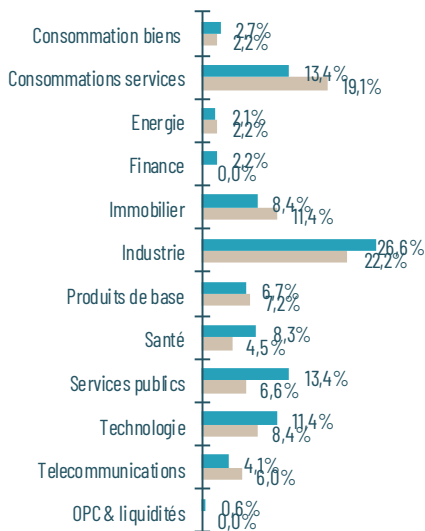
- ▶ En dépit des niveaux élevés d'inflation et des anticipations de prix des ménages et des entreprises, les marchés obligataires ont surpris par leur accalmie aux Etats-Unis. En Europe, les taux longs poursuivent leur trajectoire haussière en raison de la levée progressive des mesures de restriction. Néanmoins, les principales banques Centrales - FED et BCE - ont réussi à éviter tout emballement. Cette prouesse est d'autant plus remarquable que les indicateurs économiques n'ont cessé de s'améliorer même si certains indicateurs avancés commencent à plafonner. L'amélioration devrait se poursuivre, facilitée par l'existence d'un important excès d'épargne accumulé, confirmant notre révision haussière sur les perspectives de croissance et d'inflation.
- ▶ La stratégie de gestion est de rester investi sur des titres qui sont décotés dans un contexte de liquidité variable mais qui offrent encore un potentiel, tout en rééquilibrant vers des investissements de croissance durable. En cas d'opportunités sur le marché primaire, des arbitrages seront réalisés.
- ▶ Sur le mois, nous avons investi dans l'émission GTT /Engie. Le fonds a bénéficié de l'offre de l'annonce de rachat de Deutsche Wohnen par son concurrent Vonovia. Nous avons renforcé Kloeckner.

Portefeuille (Source : Ecofi)

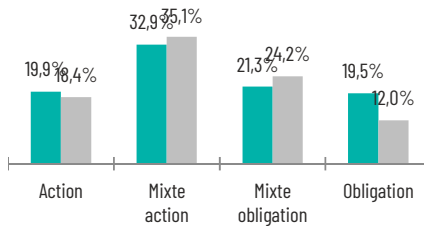
▶ Allocation d'actifs



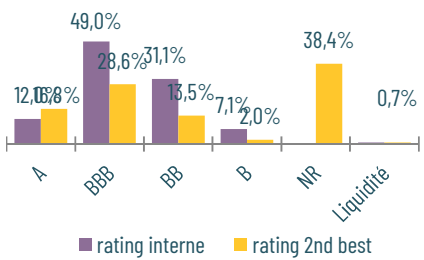
▶ Répartition sectorielle



▶ Répartition par profil de convertibles



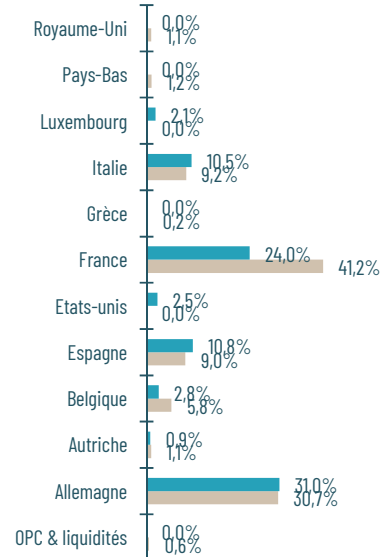
▶ Répartition taux par notation



▶ Principales lignes en portefeuille

EDF 0 14/09/24	5,26%
DEUTSCHE POST 0,05 30/06/25	4,56%
HELLOFRESH SE 0 13/05/25	3,77%
SAFRAN 0,875 15/05/27	3,13%
DEUTSCHE WOHNEN SE 0,325 26/07/24	3,04%
CELLNEX TELECOM SA 0,5 05/07/28	2,90%
DEUTSCHE WOHNEN SE 0,6 05/01/26	2,90%
SYMRISE 0,2375 20/06/24	2,89%
SCHNEIDER 0,000001 15/06/26	2,82%
NEXI SPA 1,75 24/04/27	2,72%

▶ Répartition géographique



▶ Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
DIASORIN 0 05/05/28
KLOECKNER & CO FINL SERV 2 08/09/23
ENGIE 0 02/06/24
Ventes / Allègements
REMY COINTREAU 0,125 07/09/26
DEUTSCHE WOHNEN SE 0,325 26/07/24
DEUTSCHE WOHNEN SE 0,6 05/01/26
CELLNEX TELECOM SA 0,5 05/07/28

Caractéristiques

Code ISIN : FR0011225622
Code Bloomberg : ECOCEAC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Convertibles
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 08/06/2012
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : Exane ECI Euro
Durée de placement recommandée : 3 ans
Frais de gestion directs maximum : 1.3% de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 2% maximum
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

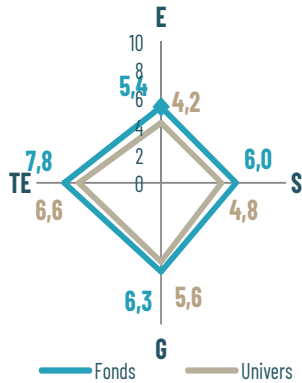
+33 (0) 1 44 88 39 00 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ESG du fonds (/10)	6,44
Note ESG de l'univers (/10)	5,38

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)
 S : Social (23,33%)
 G : Gouvernance (23,33%)
 TE : « Touche Ecofi » (30%)
 La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
DEUTSCHE WOHNEN SE	Immobilier	5,6	3	4,9	5,2	5,1	7,0	2	5,94%
EDF	Services aux collectivités	8,7	1	7,6	8,3	8,5	10,0	3	5,26%
DEUTSCHE POST	Industrie	6,6	1	6,9	5,9	6,7	7,0	2	4,56%
HELLOFRESH SE	Consommation discrétionnaire	4,3	6	2,0	3,6	4,7	6,4	0	3,77%
SAFRAN	Industrie	7,7	1	6,0	7,7	7,2	9,4	3	3,13%

Actualité ISR

Le règlement SFDR entre en vigueur

Le 10 mars 2021 les premières dispositions du règlement UE 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sont entrées en vigueur. Cette nouvelle réglementation vise à établir des règles harmonisées en UE pour les acteurs financiers en matière de durabilité. Parmi les différents critères, la SFDR demande aux sociétés de gestion de classer leurs produits financiers en 3 catégories ; -Produits « Article 6 » : produits qui ne promeuvent pas des caractéristiques ESG ;

-Produits « Article 8 » : produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;

-Produits « Article 9 » : produits avec un objectif environnemental et/ou social.

Selon l'interprétation d'Ecofi, nos fonds ISR sont à considérer comme « Article 8 ». Les fonds ISR et thématiques (Ecofi Enjeux Futurs, Ecofi Trajectoires Durables, Ecofi Agir pour le Climat), sont à considérer comme « Article 9 », puisqu'ils investissent dans des émetteurs, conformes au processus ISR d'Ecofi mais aussi développant des solutions et des produits en ligne avec les thèmes du développement durable. Le code de transparence et la politique d'engagement d'Ecofi ont été mis à jour avec ces informations.

Repère

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

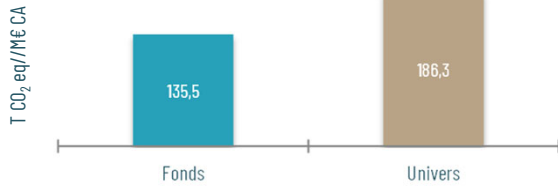
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX	CRITERES SOCIAUX	CRITERES GOUVERNANCE	TOUCHE ECOFI
<ul style="list-style-type: none"> Prévention et contrôle des pollutions Système de management environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité des collaborateurs Respect des droits syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> Indépendance et diversité du Conseil d'administration Prévention de la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Equilibre des pouvoirs Egalité hommes-femmes et non-discrimination Relations responsables avec les clients et fournisseurs Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Indice) : 96% / 91%

► Empreinte carbone du portefeuille :

Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

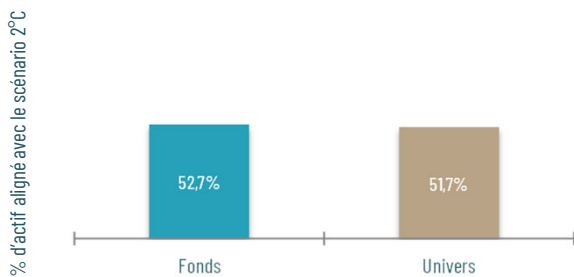
- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 2°C



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 93% / 87%

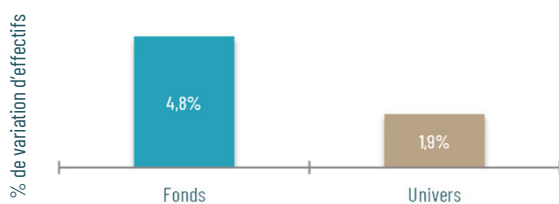
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 96% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

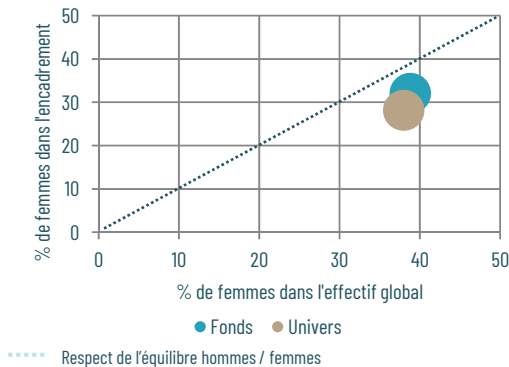
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 76% / 67%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

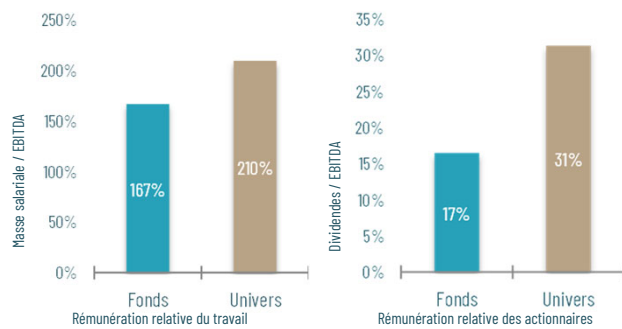
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 83% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

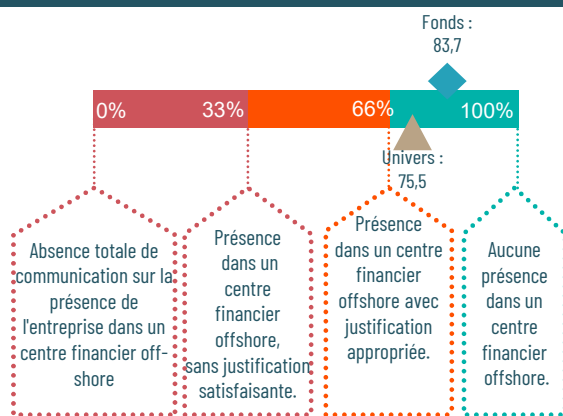
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 96% / 94%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.